

**délibération :
D_2018_2_6**

L' an deux mille dix huit , le vendredi 09 février à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du : 06 Février 2018

Présents : 16

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame HITIER Marie-Christine, Madame LHOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur TROUSSICOT Franck, Madame AUDUREAU-GROSS Peggy, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur PONTINI Daniel

Votants : 19

**Objet : Convention d'adhésion
au Syndicat Mixte de la
Fourrière animale****Pouvoirs :**

Monsieur BORRÉDON Richard a donné pouvoir à Madame HITIER Marie-Christine
Madame COOLEN Anne-Marie a donné pouvoir à Madame LHOMME Michèle
Monsieur FOUCHÉ Joël a donné pouvoir à Monsieur PONTINI Daniel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur BORRÉDON Richard, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur BERCHENY Dorian, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame TAMAGNA Véronique, Monsieur NOËL Frédéric, Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie
les jour, mois et an que
dessus.

Au registre sont les
signatures. Pour copie
conforme.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Fourrière Animale, profitant des différents regroupements de territoires induits par la loi Notre, a décidé de demander à toutes les communes de se prononcer sur un modèle de convention actualisé.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention validée par le Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Fourrière et demande à l'Assemblée de se prononcer.

Considérant le modèle de convention.

Entendu cet exposé, le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **APPROUVE** cette nouvelle convention entre le Syndicat Mixte de la Fourrière Animale et la commune de Mouthiers-Sur-Boëme ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents relatifs à la présente délibération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 09/02/2018, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le - 3 MARS 2018

Le Maire,
Michel CARTERET

